



Conservatoire
Érik-Satie

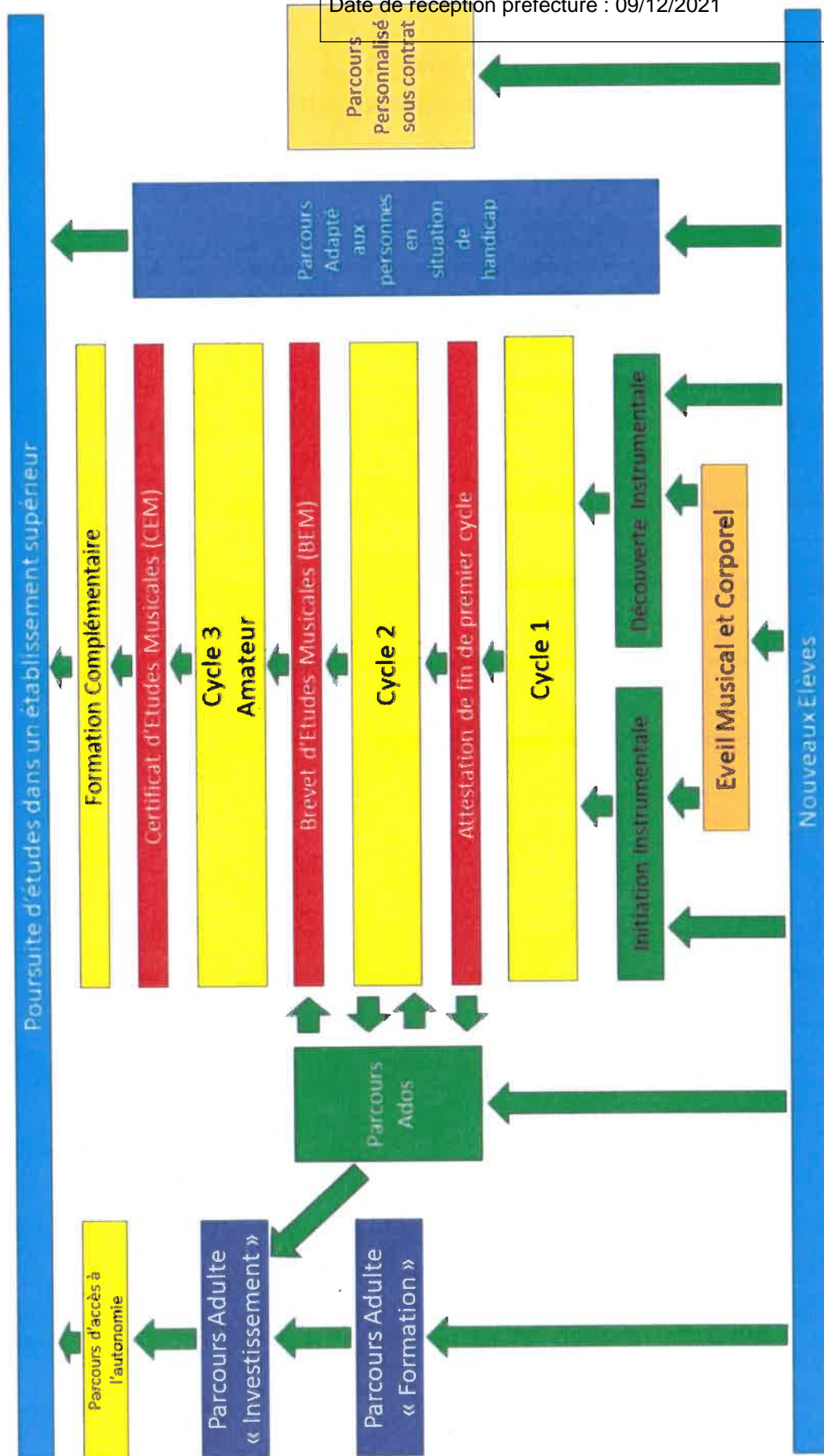
Règlement des études

Sommaire

| | |
|--|----|
| Schéma synthétique des cursus proposés..... | 4 |
| Préambule | 5 |
| Dispositions générales | 5 |
| Organisation des études | 6 |
| | |
| -1- Eveil musical et corporel | 6 |
| Objectifs..... | 6 |
| Modalités d'admission, durée et organisation du cycle..... | 6 |
| | |
| -2- La phase d'initiation (2 possibilités) : | 6 |
| -2.1- La classe d'initiation instrumentale | 6 |
| Objectifs..... | 6 |
| Modalités d'admission, durée et organisation du cycle..... | 7 |
| -2.2- La classe de découverte instrumentale | 7 |
| Objectifs..... | 7 |
| Modalités d'admission, durée et organisation du cycle..... | 7 |
| | |
| -3- Le premier cycle instrumental diplômant : | 8 |
| Objectifs..... | 8 |
| Modalités d'admission, durée et organisation du cycle..... | 8 |
| Evaluations | 8 |
| | |
| -4- Le second cycle instrumental diplômant | 9 |
| Objectifs..... | 9 |
| Modalités d'admission, durée et organisation du cycle..... | 9 |
| Evaluations | 10 |
| | |
| -5- Le troisième cycle instrumental diplômant de formation à la pratique en amateur | 10 |
| Objectifs..... | 10 |
| Modalités d'admission, durée et organisation du cycle..... | 10 |
| Evaluations | 11 |

| | |
|---|----|
| -6- La formation complémentaire (après le CEM) : | 11 |
| Modalités d'admission, durée et organisation de la formation : | 11 |
| | |
| -7- Les Parcours Adultes : | 11 |
| Objectifs..... | 11 |
| Modalités d'admission, durée et organisation du cycle..... | 11 |
| -7.1- Parcours Adultes « formation » : | 12 |
| -7.2- Parcours Adultes « investissement » : | 12 |
| -7.3- Parcours « accès à l'autonomie » : | 12 |
| Evaluations | 13 |
| | |
| -8- Le parcours Ados : | 13 |
| | |
| -9- Le parcours personnalisé sous contrat : | 13 |
| | |
| -10- Le parcours adapté aux personnes en situation de Handicap : | 13 |
| | |
| -11- Les ensembles et ateliers de pratique collective | 14 |

Schéma synthétique des cursus proposés



Accusé de réception en préfecture
 091-219106614-20211203-DEL_2021_12_080-DE
 Date de télétransmission : 09/12/2021
 Date de réception préfecture : 09/12/2021

Préambule

Le présent règlement s'inscrit dans la droite ligne du Schéma National d'Orientation Pédagogique (SNOP) du Ministère de la Culture, sur lequel il s'appuie largement.

Il a été approuvé par la délibération n°2021-12-XXX en Conseil municipal de Villebon-sur-Yvette le 2 décembre 2021.

Il pourra faire l'objet de révisions annuelles, approuvées par le Conseil municipal pour la rentrée suivante.

Son évolution possible sera guidée par les axes suivants :

- Offrir une **diversité de parcours** possibles pour les élèves ;
- Assurer à la **pratique collective** une place prédominante ;
- Encourager la **diversité esthétique** et l'**interdisciplinarité** ;
- Placer l'élève dans une démarche de **projet artistique**, personnel ou collectif ;
- Veiller par tout moyen à favoriser sa prise d'**autonomie** ;
- Lui permettre de développer sa capacité de **spectateur/auditeur actif** ;
- Le placer en situation d'**artiste – citoyen** dès le début de son apprentissage ;
- Soutenir toute **démarche créative**.

Ses dispositions devront être appliquées par l'ensemble de l'équipe enseignante de l'établissement, selon des variantes propres à chaque discipline. Le directeur est responsable de sa bonne application.

Dispositions générales

Quelle que soit la discipline choisie, l'élève s'engage à :

- **Participer aux concerts/spectacles** préparés dans le cadre de ses cours, en pratique collective comme en soliste, tout comme aux répétitions générales. En cas d'absence prévisible de longue date, l'élève s'engage à en avvertir l'administration et son professeur.
- **Être assidu** aux cours, prévenir en cas d'absence prévisible, justifier une absence imprévue.
- Adopter une attitude et un **comportement respectueux** des groupes dans lesquels il s'engage dans le cadre de sa formation.
- Fournir un **travail personnel régulier**, quel que soit le parcours dans lequel il s'engage.
- **Avertir l'administration** dans les meilleurs délais en cas d'abandon total ou partiel des études.

Par ailleurs, nous recommandons vivement à nos élèves d'**assister régulièrement** à des **concerts/spectacles** professionnels ou amateurs, notamment à ceux proposés par la ville.

Organisation des études

-1- Eveil musical et corporel

« L'éveil, aux alentours de 5 ans, est destiné à développer la sensibilité des enfants. Privilégiant l'activité sensorielle, corporelle et vocale, il est souhaitable que, sous forme d'ateliers interdisciplinaires, l'éveil associe d'autres formes d'expression artistique : musique, danse, théâtre, arts plastiques (...)

L'éveil, en musique, permet de :

- développer la curiosité, l'expression et le domaine de l'imaginaire de l'enfant,*
- former l'oreille le plus tôt possible,*
- mettre en place des repères (par la perception, le vocabulaire...) sur les phénomènes acoustiques et dans le monde des sons,*
- favoriser les conditions qui permettent d'aborder par la suite des activités musicales plus spécialisées, vocales ou instrumentales. » (SNOP 2008)*

Objectifs

- Développer les perceptions sensorielles en relation avec le monde sonore, l'espace et le temps,
- Se situer dans un contexte collectif,
- Découvrir les différentes esthétiques,
- Faire connaissance avec l'établissement et l'ensemble de son offre.

Modalités d'admission, durée et organisation du cycle

- Enfants en grande section de maternelle ou âgés de 5 ans minimum.
- Cours collectif hebdomadaire de 45 minutes.
- Nombre d'élèves maximum par groupe : 15.
- Durée du cycle : un an renouvelable (en fonction de l'âge et de la maturité des enfants).
- Orientation possible à l'issue du cycle : Initiation instrumentale (pour les enfants qui ont déjà choisi leur instrument) ou Découverte instrumentale (pour ceux qui sont encore en questionnement).
- Pas d'évaluation formelle, l'accès aux cycles supérieurs est autorisé après avis de l'équipe enseignante.

-2- La phase d'initiation (2 possibilités) :

-2.1- La classe d'initiation instrumentale

Elle s'adresse aux enfants qui ont déjà fait le choix de l'instrument qu'ils souhaitent pratiquer.

Objectifs

- Faire connaissance avec les différentes esthétiques musicales (écouter, aller au concert, aux auditions),
- Faire connaissance avec l'établissement et l'ensemble de son offre,
- Se situer dans un contexte collectif,

- S'approprier des approches globales et inventives (la voix, le corps, l'instrument) sans obligation de résultat technique immédiat,
- Se présenter en public,
- Commencer à construire ses perceptions, un vocabulaire musical ainsi qu'une première approche de l'instrument...

Modalités d'admission, durée et organisation du cycle

- Enfants entrant en cours préparatoire ou âgés de 6 ans minimum.
- Cours hebdomadaire individuel ou en pédagogie de groupe d'instrument de 30 mn,
- Cours hebdomadaire collectif de formation complémentaire d'une heure.
- Durée du cycle : un an (2^e année possible sur avis de l'équipe pédagogique).
- Orientations possibles à l'issue de l'initiation / découverte : 1^{er} cycle instrumental.
- Pas d'évaluation formelle, l'accès aux cycles supérieurs est autorisé après avis de l'équipe enseignante.

L'accès à certaines classes peut être soumis à l'avis de l'enseignant (pour des questions de taille de l'enfant par exemple ou d'aptitudes physiques comme l'état de développement de la dentition pour certains instruments à vent, etc...).

-2.2- La classe de découverte instrumentale

Elle s'adresse aux enfants qui hésitent sur le choix de l'instrument qu'ils souhaitent pratiquer.

Objectifs

- Découvrir différents instruments dans l'année,
- Faire connaissance avec les différentes esthétiques musicales (écouter, aller au concert, aux auditions),
- Faire connaissance avec l'établissement et l'ensemble de son offre,
- Se situer dans un contexte collectif.

Modalités d'admission, durée et organisation du cycle

- Enfants entrant en cours préparatoire ou âgés de 6 ans minimum
- Cours hebdomadaire collectif d'instrument d'une heure (groupe de 3 ou 4 enfants), un cours collectif de formation complémentaire d'une heure hebdomadaire.
- L'élève change d'instrument plusieurs fois dans l'année, un changement de jour et d'horaire de cours est possible au début du second semestre.
- Les instruments sont prêtés aux élèves qui ne les emportent pas chez eux.
- Durée du cycle : un an
- Pas d'évaluation formelle, l'accès aux cycles supérieurs est autorisé après avis de l'équipe enseignante.
- Orientations possibles à l'issue du cycle : 1^{er} cycle instrumental.

-3- Le premier cycle instrumental diplômant :

« Recommandations :

La pratique instrumentale ou vocale est dès le début collective et s'adjoint peu à peu la pratique individuelle en fonction des acquisitions nécessaires à la réalisation musicale et à la progression de l'élève. La priorité est donnée aux démarches fondées sur l'oralité.

Un dispositif de « classe unique » peut également être mis en place.

On sera attentif à :

- un bon équilibre entre l'oral et l'écrit, entre l'improvisation, l'imitation, la mémorisation et la lecture,*
- une approche de la lecture et de l'écriture valorisée et renouvelée,*
- une démarche forte vis-à-vis de la création et des répertoires contemporains adaptés et de toutes esthétiques,*
- l'écoute d'œuvres en concert ou dans un contexte de spectacle vivant,*
- la mise en place de filières de formation au chant pour les enfants, la voix pouvant être l'instrument choisi comme domaine d'approfondissement. » (SNOP 2008)*

Objectifs

- Développement de la motivation, de la curiosité et choix de la discipline instrumentale,
- Acquisition des premières bases de pratique et de culture,
- Développement de la méthodologie de l'apprentissage.

Modalités d'admission, durée et organisation du cycle

- Elèves entrant en CE1 ou âgés de 7 ans minimum, élèves issus des classes de découverte ou d'initiation instrumentale.
- Cours hebdomadaire individuel ou en pédagogie de groupe d'instrument de 30 mn, un cours hebdomadaire de formation musicale obligatoire d'une heure (les 3 premières années du cycle) ou d'une heure et quart (l'année du passage de cycle), pratique collective hebdomadaire obligatoire de 45mn les deux premières années du cycle (Chorale) et une heure de pratique collective vocale ou instrumentale obligatoire pour les autres années du cycle (chorales, orchestres, ensembles au choix parmi les offres de l'établissement).
- Durée du cycle : de 3 à 5 ans (une année supplémentaire est possible sur avis de l'équipe pédagogique).
- Orientations possibles à l'issue du cycle : 2^e cycle instrumental, Parcours Ados, Parcours Adultes, Parcours personnalisé de formation

Evaluations

L'évaluation participe du principe même de la formation. Tout en donnant aux enseignants des indications précises sur les résultats de l'enseignement dispensé, permettant de modifier, si nécessaire, les démarches et les contenus, elle donne à l'élève les outils d'une prise de recul sur sa pratique, pour qu'il mesure ses acquis et parvienne, au fil de son parcours, à un certain niveau d'autonomie. Elle donne également des points de repère et des informations, suscitant le dialogue avec les familles.

L'évaluation des élèves s'effectuera au travers d'un contrôle continu en cours de formation, formalisé par l'envoi aux familles d'un bulletin semestriel et de la constitution d'un dossier qui contient la liste des cours suivis et tous les documents en relation avec le parcours de l'élève.

En fin de cycle, une évaluation globale est organisée avec un jury extérieur à l'établissement. Le directeur pourra, sur la base des conclusions de l'équipe pédagogique, de la consultation du dossier d'élève et après avis du jury :

- Valider la formation reçue en premier cycle et le passage en second cycle (attestation de fin de 1^{er} Cycle),
- Proposer un renforcement des acquis et le maintien en premier cycle,
- Proposer une réorientation vers un autre parcours.

-4- Le second cycle instrumental diplômant

« Valider la fin du 2e cycle nécessite qu'un ensemble de compétences précises aient été acquises. La mise en place d'un brevet de fin de 2e cycle a été souhaitée pour marquer une étape importante du cursus. Celle-ci correspond à l'acquisition d'une formation de base qui permet à l'élève de tenir sa place dans une pratique musicale de manière relativement autonome et vise à :

- S'approprier un langage musical avec les repères culturels qui y sont attachés,

- Avoir acquis les bases de sa pratique permettant de se mesurer à un certain niveau de performance.

La confrontation de l'élève, tout au long du cycle, à des situations musicales diversifiées, liées à son projet et à sa pratique musicale et instrumentale est privilégiée.

Elle fait l'objet de comptes-rendus d'évaluation.

Ceci est vrai également pour la formation musicale générale, qui inclut une ouverture culturelle, historique, sociologique, liée au répertoire occidental et aux musiques du monde, dans toutes les esthétiques, avec de possibles références à d'autres domaines artistiques (littérature, peinture, danse, cinéma, théâtre, etc...), l'aptitude à entendre et à commenter ces répertoires avec des outils d'évaluation sur leurs interprétations.

Concernant les pratiques d'ensembles, l'élève doit pouvoir valider un cursus, sur la durée du cycle, qui lui aura permis de se confronter à au moins deux situations différentes parmi celles qu'il sera susceptible de rencontrer dans le cadre de sa pratique (SNOP 2008).

Objectifs

- Renforcement des savoir-faire instrumentaux,
- Elargissement du répertoire,
- Développement de la sensibilité musicale, des capacités de réflexion et d'analyse,
- Acquisition de l'autonomie dans le travail musical,
- Renforcement de la connaissance du langage,
- Développement de la culture artistique.

Modalités d'admission, durée et organisation du cycle

- Examen de fin de 1^{er} cycle validé (attestation de fin de cycle 1 obtenue)
- Cours hebdomadaire instrumental individuel ou en pédagogie de groupe de 45 mn, un cours hebdomadaire de formation musicale obligatoire d'une heure et quart pendant les deux premières années du cycle et facultatif ensuite, une pratique hebdomadaire collective (1 h minimum) vocale ou instrumentale obligatoire (chorales, orchestres, ensembles au choix parmi les offres de l'établissement).
- Durée du cycle : de 3 à 5 ans (une année supplémentaire est possible sur avis de l'équipe pédagogique).

- Orientations possibles à l'issue du cycle : 3^e Cycle instrumental, Parcours Ados, Parcours Adulte investissement, Parcours personnalisé de formation.

Evaluations

L'évaluation en fin de second cycle donne accès au « Brevet d'études musicales » (BEM) qui permet d'accéder au troisième cycle instrumental. Cette évaluation globale est organisée avec un jury extérieur à l'établissement.

Le directeur pourra, sur la base des conclusions de l'équipe pédagogique, de la consultation du dossier d'élève et après avis du jury :

- Valider la formation reçue en second cycle et le passage en troisième cycle,
- Proposer un renforcement des acquis et le maintien en second cycle,
- Proposer une réorientation vers un autre parcours.

-5- Le troisième cycle instrumental diplômant de formation à la pratique en amateur

« Le 3^e cycle de formation à la pratique en amateur constitue un des deux aboutissements des cursus diplômants proposés par les conservatoires, conclu par un certificat d'études musicales (CEM) prévu par l'article L. 216-2 du code de l'éducation.

Il poursuit trois objectifs principaux :

- *apprendre à conduire de manière autonome un projet artistique personnel riche, voire ambitieux ;*
 - *s'intégrer dans le champ de la pratique musicale en amateur et à y prendre des responsabilités le cas échéant ;*
 - *s'orienter pour aller au-devant de nouvelles pratiques (autre esthétique ; démarche d'invention, ...). (...)*
- Le cursus (...) saura s'adapter aux besoins de l'élève à ce stade de son développement. » (SNOP 2008).*

Objectifs

- Cette formation est conçue pour les élèves ne désirant pas s'engager, a priori, dans une activité musicale professionnelle,
- Apprentissage à la conduite autonome d'un projet artistique personnel,
- Apprentissage à l'intégration dans des pratiques musicales en amateur,
- Orientation vers une démarche de création personnelle,
- Approfondissement des compétences et des connaissances musicales afin de conserver une pratique musicale à l'âge adulte.

Modalités d'admission, durée et organisation du cycle

- Avoir obtenu le diplôme de fin de second cycle (BEM).
- Cours hebdomadaire instrumental d'une heure, pratique hebdomadaire collective (1 h 30 minimum) vocale ou instrumentale obligatoire (chorales, orchestres, ensembles au choix parmi les offres de l'établissement).

- Durée du cycle : 2 à 3 ans (une année supplémentaire possible sur avis de l'équipe pédagogique).
- Orientations possibles à l'issue du cycle : Fin des études, poursuite d'études dans un établissement supérieur, formation complémentaire, parcours personnalisé sous contrat.

Evaluations

Cette formation est diplômante par le biais de l'obtention du « Certificat d'études musicales » (CEM). Elle fera l'objet d'une évaluation globale organisée avec un jury extérieur à l'établissement.

Le directeur pourra, sur la base des conclusions de l'équipe pédagogique, de la consultation du dossier d'élève et après avis du jury :

- Valider la formation reçue en troisième cycle et délivrer un Certificat d'Etudes Musicales,
- Proposer un renforcement des acquis et le maintien en troisième cycle,
- Proposer une réorientation vers un autre parcours.

-6- La formation complémentaire (après le CEM) :

Modalités d'admission, durée et organisation de la formation :

- **Modalités d'entrée** : Evaluation de fin de cycle 3 validée (CEM obtenu)
- **Durée du cycle** : 1 an (une année supplémentaire possible sur avis de l'équipe pédagogique).
- Cours instrumental hebdomadaire d'une heure, pratique collective hebdomadaire (1 h 30 minimum) vocale ou instrumentale obligatoire (chorales, orchestres, ensembles au choix parmi les offres de l'établissement).
- **Orientation possible en fin de cursus** : orientation vers un établissement supérieur, fin des études.

-7- Les Parcours Adultes :

Objectifs

- Proposer aux adultes une formation adaptée à leurs disponibilités et à leurs attentes.

Modalités d'admission, durée et organisation du cycle

- Elève majeur.
- Parcours accessible dans la limite des places disponibles dans les classes.
- La formation musicale n'est pas obligatoire mais vivement conseillée (FM Adultes).

Divers parcours sont possibles en fonctions des compétences acquises :

-7.1- Parcours Adultes « formation » :

Destiné aux adultes débutants ou en reprise après une longue interruption :

- **Durée du cycle** : 3 ans (une année supplémentaire possible sur avis de l'équipe pédagogique).
- Cours instrumental hebdomadaire de 30 minutes, pratique collective (1h minimum) vocale ou instrumentale obligatoire : chorales, orchestres, ensembles au choix parmi les offres de l'établissement. La formation musicale n'est pas obligatoire mais vivement conseillée (FM Adultes).
- **Orientation possible en fin de cursus** : Parcours adultes « investissement », parcours personnalisé sous contrat, fin des études.

-7.2- Parcours Adultes « investissement » :

Destiné aux adultes ayant acquis des compétences avérées.

- **Durée du cycle** : 3 ans (une année supplémentaire possible sur avis de l'équipe pédagogique).
- Cours instrumental hebdomadaire de 45 minutes, pratique collective (1h minimum) vocale ou instrumentale obligatoire (chorales, orchestres, ensembles au choix parmi les offres de l'établissement). La formation musicale n'est pas obligatoire mais vivement conseillée (FM Adultes).
- **Orientation possible en fin de cursus** : parcours accès à l'autonomie, parcours personnalisé sous contrat, fin des études.

-7.3- Parcours « accès à l'autonomie » :

A l'issue du parcours adulte investissement, ou pour les élèves adultes inscrits depuis plus de huit ans dans l'établissement dans une même pratique instrumentale, un parcours d'accès à l'autonomie avec comme objectif pédagogique principal de faciliter, pour l'élève, l'entrée dans une pratique artistique autonome est possible.

- **Durée du cycle** : une année maximum
- 11 cours instrumentaux de 45 mn dans l'année et une pratique collective vocale ou instrumentale obligatoire (chorales, orchestres, ensembles au choix parmi les offres de l'établissement).
- **Orientation possible en fin de cursus** : fin des études, poursuite d'étude dans un établissement supérieur. Les ateliers de pratique collective restent ouverts aux élèves ayant terminé le cursus adulte (dans la limite des places disponibles), mais ceux-ci ne pourront plus prétendre à une inscription en cours d'instrument.

Evaluations

Le cursus adulte n'est pas diplômant. Aucune évaluation formelle n'est donc imposée en dehors du contrôle continu, cependant la participation aux manifestations organisées par l'établissement (audition, concert d'élèves, etc...) est obligatoire.

Le retour dans un cycle diplômant, s'il est souhaité par l'élève, et l'admission dans le second ou troisième cycle instrumental se fera sur décision du directeur de l'établissement et s'appuiera sur une concertation avec les professeurs concernés.

-8- Le parcours Ados :

- **Modalités d'entrée** : Elèves en 4^e ou âgés de 13 ans.
- **Durée du cycle** : 5 ans (une année supplémentaire possible sur avis de l'équipe pédagogique).
- Cours hebdomadaire individuel ou en pédagogie de groupe de formation instrumentale de 30 mn, formation musicale facultative mais vivement conseillée (FM Ados), pratique collective obligatoire (1 heure minimum) au choix parmi l'offre de l'établissement.
- **Orientation possible en fin de cursus** : Passerelle possible vers le cycle 2 après évaluation, présentation directe possible au BEM pour accéder au cycle 3 diplômant, Parcours adulte investissement, Parcours personnalisé sous contrat.

-9- Le parcours personnalisé sous contrat :

- **Modalités d'entrée** : élève majeur ou ayant validé sa fin de cycle 2 (BEM obtenu). Ce parcours fait l'objet d'une demande écrite présentant le projet pour lequel la formation est demandée. Après un entretien, le candidat se voit proposer une formation « sur mesure » répondant au cahier des charges coconstruit avec le directeur de l'établissement et l'équipe pédagogique en charge de la formation. Le volume horaire (et donc la durée du contrat) dépend du projet mais ne peut dépasser deux années. Une évaluation spécifique en fonction de critères définis lors de la rédaction du contrat interviendra à la fin de la période de formation afin de mesurer l'atteinte des objectifs. Cette évaluation est formalisée au travers d'une attestation de fin de formation.
- **Durée du cycle** : en fonction de la formation proposée (2 ans au maximum sur la base de 36 h annuelles).
- **Orientation possible en fin de cursus** : parcours adultes « investissement », fin des études.

-10- Le parcours adapté aux personnes en situation de handicap :

- **Modalités d'entrée** : handicap ou difficultés cognitives reconnues.

- **Durée du cycle** : pas de limite, contenu adapté aux profils.
- **Orientation possible en fin de cursus** : en fonction des compétences acquises lors du parcours.

-11- Les ensembles et ateliers de pratique collective

Complément indispensable à l'apprentissage instrumental en face à face pédagogique ou en pédagogie de groupe, les ateliers et ensembles de pratique collective permettent de mobiliser les compétences développées au cours d'instrument.

Ces ateliers et ensembles de pratiques collectives sont des ensembles instrumentaux autonomes (au niveau de leur instrumentarium), qui ont pour but pédagogique de monter un répertoire afin de le présenter à un public environ une fois par trimestre.

Pour des raisons pédagogiques évidentes, aucun ensemble ou atelier ne saura être maintenu si son effectif, à la date de reprise des cours, est inférieur à trois élèves inscrits.